

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 12/12/2024 - A2024/046544 - 2008 B 02724 - 504 431 362 - Endrix GRP



SOFAGEC

Expertise comptable
Audit

Associés

Bruno
LABORIER

Nadège
MURAT

Grégory
ROJKOFF

Philippe
SALLE

Grégory
SÈVE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**Sur l'apport en nature de titres
des sociétés Endrix HDF, Endrix IDF,
Endrix PAT, Endrix SNM, Endrix RHR,
Endrix BGN et Endrix IMM,
par 11 Associés**

3, rue du
Dr Charles-Gabriel Pravaz
69110
SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél
04 72 16 16 16
Email
contact@sofagec.fr

Web
sofagec.fr

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE INSCRITE
À L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES - MEMBRE
DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE LYON

SAS AU CAPITAL DE 100.000 €
452 736 184 RCS LYON
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR14452736184

**ENDRIX GRP
18 avenue Félix Faure
69007 - LYON**

504 431 362 – RCS LYON

Endrix GRP
Société par Actions Simplifiée
18 avenue Félix Faure
69007 - LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon, en date du 14 novembre 2024, concernant la valeur des titres des sociétés Endrix HDF, Endrix IDF, Endrix PAT, Endrix SNM, Endrix RHR, Endrix BGN et Endrix VDR que se proposent d'apporter monsieur Antoine FEVRE et les sociétés CHALOME, S-COMPANY, EXALIANCE, E.C.B.S., CVA, MEV, CEDRIC LAVEDRINE EURL, AUDIT CONSEIL VOISIN MANAGERS, AT CONSEIL RH et AC DEVELOPPEMENT, à la société Endrix GRP, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

L'apport envisagé est décrit dans les sept contrats d'apport signés en date du 5 décembre 2024. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Vous trouverez, ci-après, nos constatations et conclusions présentées, dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences et appréciation de la valeur des apports,
- Conclusion



1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1.Contexte de l'opération

L'objectif est de permettre la montée au capital de la société Endrix GRP d'associés, via l'apport de tout ou partie de leurs titres détenus dans des sociétés filiales du groupe.

1.2.Présentation des sociétés et intérêts en présence

1.2.1.La société bénéficiaire des apports

La Société **Endrix GRP** est une Société par Actions Simplifiée, au capital de 7 940 000 euros, dont le siège est à LYON 69007 18 Avenue Félix Faure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 504 431 362.

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable,
- L'exercice de la profession de commissaire aux comptes,

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Son capital social (avant apports) est fixé à la somme de 7 940 000 euros, divisé en 775 024 actions, composé de :

- 675 524 actions de catégorie "A", qui constituent des actions ordinaires,
- 99 500 actions de catégorie "p1", qui constituent des actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce et bénéficient de droits spécifiques définis dans les statuts de la Société.

1.2.2.Les apporteurs

1.2.2.1. Monsieur Antoine FEVRE

Monsieur **Antoine FEVRE** est né le 31 octobre 1988 à ST REMY (71), de nationalité française. Il demeure 25 rue d'Ausonia 71960 BERZE LA VILLE.

1.2.2.2. La société CHALOME

La société **CHALOME** est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège est à AMIENS (80000) - 103 rue Lemerchier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 879 585 644.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Valentin DUTOTE.

1.2.2.3. La société S-COMPANY

La société **S-COMPANY** est une société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros, dont le siège est à AMIENS (80090) - 2 rue de Mercey, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 879 570 133.

La société est une société holding animatrice.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Franck SZUCSANY.

1.2.2.4. La société E.C.B.S.

La société **E.C.B.S.** est une société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros, dont le siège est à SAINT-VALERY-SUR-SOMME (80230) - 29 Place du Jeu de Battoir, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 537 426 645.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Jean LEDIEU.

1.2.2.5. La société EXALIANCE

La société **EXALIANCE** est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, dont le siège est à BEAUVAIS (60000) - 11 avenue Pierre Beregovoy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 535 256 580.

La société a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Jean-François FLAUD.

1.2.2.6. La société CVA

La société **CVA** est une société à responsabilité limitée au capital de 52 224 euros, dont le siège est à CHAMPS-SUR-MARNE (77420) - 16 rue Albert Einstein, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 501 062 129.

La société a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Ses Gérants sont Madame Caroline FONTAINE SEKALSKI et Monsieur Vincent DOMON.

1.2.2.7. La société MEV

La société **MEV** est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège est à PIERRE-BENITE (69310) - 44 bis rue Henri Brosse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 844 426 908.

La société est une société holding.

Sa Gérante et associée unique est Madame Maud ESCOFFIER.

1.2.2.8. La société A.C.V. AUDIT CONSEIL VOISIN MANAGERS

La société **AUDIT CONSEIL VOISIN MANAGERS** est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège est à COURBEVOIE (92400) - 8 rue Adélaïde, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 493 402 002.

La société a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Son Gérant est Monsieur Edouard VOISIN.

1.2.2.9. La société CLE CEDRIC LAVEDRINE EURL

La société **CLE CEDRIC LAVEDRINE EURL** est une société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, dont le siège est à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880) - 125 avenue de la division Leclerc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 444 095 806.

La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Cédric LAVEDRINE.

1.2.2.10. La société AT CONSEIL R.H

La société **AT CONSEIL R.H** est une société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège est à LYON (69002) – 15 rue Emile Zola, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 511 848 244.

La société a pour objet une activité de conseil, formation et accompagnement d'entreprises et de salariés.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Nicolas TERTRAIS.

1.2.2.11. La société AC DEVELOPPEMENT

La société **AC DEVELOPPEMENT** est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège est à SAINTE ANNE SUR GERVONDE (38440) - 86 les balcons du revolet, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 920 443 298.

La société a pour objet une activité de conseil pour les affaires.

Son Gérant et associé unique est Monsieur Alexandre COURAT.

1.2.3. Les sociétés dont les titres sont apportés

1.2.3.1. La société Endrix HDF

La société **Endrix HDF** est une société par actions simplifiée au capital de 16 341 euros, dont le siège social est situé 8 quater rue André Chénier - 80000 AMIENS, immatriculée au RCS d'AMIENS sous le numéro 839 925 021.

Elle a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de la profession de commissaire aux comptes.

Le capital de la société d'un montant de 16 341 euros est divisé en 16 341 actions de 1 euro de valeur nominale, réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 8.501 actions,
- CHALOME : 3.000 actions,
- S-COMPANY : 1.999 actions
- EXALIANCE : 1.500 actions,
- E.C.B.S. : 1.341 actions.

Le Président de la société est la société Endrix GRP.

1.2.3.2. La société Endrix IDF

La société **Endrix IDF** est une société par actions simplifiée au capital de 1 035 000 euros, dont le siège social est situé 8 rue d'Athènes - 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 331 191 825.

Elle a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de la profession de commissaire aux comptes.

Le capital de la société d'un montant de 1 035 000 euros est divisé en 11 518 actions d'environ 89,86 euros de valeur nominale, réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 9.302 actions,
- CVA : 1.103 actions,
- EXPERT'EASE : 250 actions,
- TREMA : 623 actions,
- Autres associés : 240 actions.

Le Président de la société est la société Endrix GRP.

1.2.3.3. La société Endrix PAT

La société **Endrix PAT** est société à responsabilité limitée au capital de 256 000 euros, dont le siège social est situé 18 avenue Félix Faure 69007 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 530 778 133.

Elle a pour objet : toutes activités de conception, d'étude, de conseil, de sélection et/ou diffusion de produits financiers et patrimoniaux, ainsi que d'ingénierie financière dans le domaine de l'immobilier, des valeurs mobilières, à destination des personnes physiques, personnes morales, investisseurs institutionnels, conseillers financiers indépendants, sociétés de conseil en gestion de patrimoine ou de distribution de produits financiers, sociétés financières, toutes activités de courtage d'assurances, toutes activités de prestation de conseil, notamment en audit, expertise, système de retraite, d'épargne, de prévoyance et de complémentaire santé ; toutes activités de démarchage financier en matière de valeurs mobilières, prêt d'argent ou à effet de recueillir des fonds du public, de courtage de crédit ; toutes activités de courtage en opérations de banques et services de paiement ; toutes activités de formation liée à l'objet social ; transactions sur immeubles et fonds de commerce.

Le capital de la société d'un montant de 256 000 euros est divisé en 10 232 parts sociales d'environ 25,02 euros de valeur nominale., réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 9.299 parts,
- MEV : 933 parts.

La Gérante de la société est Madame Maud ESCOFFIER.

1.2.3.4. La société Endrix SNM

La société **Endrix SNM** est une société par actions simplifiée au capital de 585 760 euros, dont le siège social est situé 8 rue d'Athènes 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 537 612 327.

Elle a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de la profession de commissaire aux comptes.

Le capital de la société d'un montant de 585 760 euros est divisé en 58 576 actions de 10 euros de valeur nominale, réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 39.052 actions,
- CLE CEDRIC LAVEDRINE EURL : 9.761 actions,
- ACV MANAGERS : 6.073 actions,
- EXALIANCE : 1.951 actions,
- LPR CONSEIL : 1.736 actions,
- Autres associés : 3 actions.

Le Président de la société est la société Endrix GRP.

1.2.3.5. La société Endrix RHR

La société **Endrix RHR** est une société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 18 avenue Félix Faure 69007 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 434 263 653.

Elle a pour objet le conseil en organisation et direction des affaires, le conseil en recrutement, le conseil en ressources humaines, le conseil en management, en coaching et en direction d'entreprises industrielles et commerciales, la formation professionnelle, l'organisation et la conduite d'ateliers de formation dans le domaine du management et de la direction des affaires, l'activité de consultant en évaluation et stratégie de carrière.

Le capital de la société d'un montant de 8 000 euros est divisé en 800 actions de 10 euros de valeur nominale, réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 681 actions,
- AT CONSEIL RH : 80 actions,
- Autres associés : 39 actions.

Le Président de la société est la société Endrix GRP.

1.2.3.6. La société Endrix BGN

La société **Endrix BGN** est une société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé 5 rue de l'Héritan 71000 MÂCON, immatriculée au RCS de MÂCON sous le numéro 842 735 276.

Elle a pour objet l'exercice des missions d'expertise-comptable.

Le capital de la société d'un montant de 200 000 euros est divisé en 20 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 16.000 parts,
- Antoine FEVRE : 2.000 parts,
- MANUIARAA : 2.000 parts.

NB - Concomitamment aux apports, il est prévu la transformation de cette société en Société par Actions Simplifiée.

Le Gérant de la société est Monsieur Nicolas TOTAL.

1.2.3.7. La société Endrix VDR

La société **Endrix VDR** est une société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 30 avenue Général Leclerc Jazz Park, Immeuble Le Miles 38200 VIENNE, immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 507 881 415.

Elle a pour objet l'exercice des missions d'expert-comptable.

Le capital de la société d'un montant de 60 000 euros est divisé en 254 actions d'environ 236,22 euros de valeur nominale, réparties ainsi (avant apports) :

- Endrix GRP : 190 actions,
- AC DEVELOPPEMENT : 25 actions,
- APEXIAL : 37 parts,
- Autres associés : 2 parts.

Le Président de la société est la société Endrix GRP.

1.3.Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées dans les sept contrats d'apport signés en date du 5 décembre 2024, entre la société Endrix GRP et les quatre Apporteurs.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1.Caractéristiques essentielles des apports

Les Apporteurs font apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à la Endrix GRP, de :

- 2.999 actions de la société ENDRIX HDF détenues par la société CHALOME ;
- 999 actions de la société ENDRIX HDF détenues par la société S-COMPANY ;
- 670 actions de la société ENDRIX HDF détenues par la société EXALIANCE ;
- 1.340 actions de la société ENDRIX HDF détenues par la société E.C.B.S. ;
 - Soit 6.008 actions de la société ENDRIX HDF ;
- 551 actions de la société ENDRIX IDF détenues par la société CVA ;
- 932 parts sociales de la société ENDRIX PAT détenues par la société MEV ;
- 6.072 actions de la société ENDRIX SNM détenues par la société AUDIT CONSEIL VOISIN MANAGERS ;
- 9.760 actions de la société ENDRIX SNM détenues par la société CEDRIC LAVEDRINE EURL ;
- 1.950 actions de la société ENDRIX SNM détenues par la société EXALIANCE ;
 - Soit 17.782 actions de la CEDRIC LAVEDRINE EURL ;
- 42 actions de la société ENDRIX RHR détenues par la société AT CONSEIL R.H ;
- 1.800 parts sociales de la société ENDRIX BGN détenues par Monsieur Antoine FEVRE ;
- 25 actions de la société ENDRIX VDR détenues par la société AC DEVELOPPEMENT.

La valorisation des actions de la société **ENDRIX IDF** apportées par la société CVA a été établie sur la base de la valeur unitaire de l'action, telle que déterminée lors de l'opération de fusion réalisée le 30 juin 2022 entre les sociétés Endrix IDF et Endrix INT, soit un montant de 781,62 euros par action.

En application des dispositions de l'article 8 du pacte d'associés liant les sociétés CVA et ENDRIX GRP, une clause de garantie de prix plancher est prévue, laquelle s'applique en cas de cessation d'activité de l'associé. Il ressort de cette stipulation contractuelle que le prix plancher est applicable dans la présente opération.

Cet apport sera suivi de la cession des actions reçues en échange de l'apport, pour un montant identique.

La valeur des **autres droits sociaux** faisant l'objet des présents apports a été déterminée sur la base des comptes desdites sociétés arrêtés au 31 août 2024 (ou d'une situation à date pour la société Endrix PAT).

Les Apporteurs déclarent :

- qu'ils n'ont jamais été en état de faillite, règlement judiciaire, liquidation des biens, redressement ou liquidation judiciaire et que leur patrimoine n'est menacé d'aucune mesure de confiscation,
- que les sociétés dont les droits sociaux sont apportés n'ont jamais été et ne sont pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaires et ne font pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.

Pour sa part, Monsieur David HUMBERT, déclare, au nom de la société Endrix GRP, bénéficiaire, avoir eu parfaite connaissance des opérations effectuées par les sociétés dont les titres sont apportés depuis le début de leurs exercices en cours, et que lesdites opérations ne sont pas, selon lui, de nature à modifier l'évaluation des droits sociaux apportés.

La Société Endrix GRP sera propriétaire des actions à elle apportées à compter du jour où aura été prise la décision de constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de son capital par voie d'émission d'actions nouvelles attribuées aux apporteurs en contrepartie de leurs apports.

Les apports constituent des apports purs et simples soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu à l'article L 223-33 du Code de commerce.

1.3.2. Conditions suspensives

Les présents apports sont soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Établissement du présent rapport,
- Approbation de l'évaluation des apports et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'assemblée générale extraordinaire de la société bénéficiaire.

1.3.3. Rémunération des apports

Les apports ci-dessus décrits, évalués à la somme globale de 3.658.880,76 euros sont consentis et acceptés moyennant l'attribution aux apporteurs de 56.611 actions nouvelles (actions ordinaires catégorie A) de la société Endrix GRP, d'environ 10,24 € chacune de valeur nominale, identiques aux actions ordinaires préexistantes.

Ces nouvelles actions seront émises au prix unitaire de 66,06 euros, soit avec une prime d'apport de 55,81 euros, entièrement libérées, à créer par la Société Endrix GRP à titre d'augmentation de son capital.

Les actions ordinaires nouvelles seront attribuées aux apporteurs en proportion de la valeur de leurs apports, à savoir :

• CHALOME :	10.583 actions
• S-COMPANY :	3.525 actions
• E.C.B.S :	4.728 actions
• EXALIANCE :	2.364 + 2.248 soit 4.612 actions
• MEV :	2 725 actions
• AUDIT CONSEIL VOISIN MANAGERS :	7.001 actions
• CEDRIC LAVEDRINE EURL :	11.254 actions
• AT CONSEIL R.H :	110 actions
• Antoine FEVRE :	1.518 actions
• AC DEVELOPPEMENT :	2.812 actions
• CVA :	7.743 actions

Il sera alors décider, à titre de rémunération des apports, d'augmenter le capital social de 579.970,87 euros pour le porter de 7.940.000 euros à 8.519.970,87 euros.

La prime d'apport d'un montant global de 3.078.909,89 euros sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance à compter du jour de leur émission. Elles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires composant actuellement le capital de la société Endrix GRP, notamment, en ce qui concerne le bénéfice, les exonérations ou l'imputation de toutes charges fiscales.

Aucun avantage particulier n'est convenu ni stipulé au profit des apporteurs à titre de complément de rémunération.

1.4.Présentation de l'apport

1.4.1.Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement ANC 2023-08 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors ils seront réalisés à leur valeur réelle résultant d'une estimation arrêtée par les intéressés.

1.4.2.Description des apports

La valorisation des actions de la société **ENDRIX IDF** apportées par la société CVA a été établie sur la base des dispositions de l'article 8 du pacte d'associés liant les sociétés CVA et ENDRIX GRP, prévoyant une clause de garantie de prix plancher.

La valeur unitaire de chaque action de la société **ENDRIX IDF** a ainsi été fixée à 781,62 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
CVA	551	430.675 euros

La valeur des **autres droits sociaux** faisant l'objet des présents apports a été déterminée sur la base des comptes (ou situation) desdites sociétés arrêtés au 31 août 2024.

Il résulte que la valeur d'une action de la Société **Endrix HDF** est estimée à environ 233,10 €, soit un montant global de 3.809.146 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
CHALOME	2.999	699.077,71 euros
E.C.B.S.	1.340	312.358,83 euros
EXALIANCE	670	156.179,41 euros
S-COMPANY	999	232.870,50 euros
TOTAL	6.008	1.400.486,46 euros

Il résulte que la valeur d'une part sociale de la Société **Endrix PAT** est estimée à environ 193,14 €, soit un montant global de 1.976.219 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
MEV	932	180.007,44 euros

Il résulte que la valeur d'une action de la Société **Endrix SNM** est estimée à environ 76,17 €, soit un montant global de 4.461.682 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
AUDIT CONSEIL VOISIN MANAGERS	6.072	462.498,86 euros
CEDRIC LAVEDRINE EURL	9.760	743.410,55 euros
EXALIANCE	1.950	148.529,77 euros
TOTAL	17.782	1.354.439,18 euros

Il résulte que la valeur d'une action de la Société **Endrix RHR** est estimée à environ 172,82 €, soit un montant global de 138.258 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
AT CONSEIL RH	42	7.258,55 euros

Il résulte que la valeur d'une part sociale de la Société **Endrix BGN** est estimée à environ 55,69 €, soit un montant global de 1.113.836 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
ANTOINE FEVRE	1.800	100.245,24 euros

Il résulte que la valeur d'une action de la Société **Endrix VDR** est estimée à environ 7.430,76 €, soit un montant global de 1.887.412 euros, conduisant à une valorisation des apports de :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Evaluation
AC DEVELOPPEMENT	25	185.768,90 euros

Le montant global des apports s'élève ainsi à 3.658.880,76 €.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux Apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société ENDRIX GRP sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen des sept contrats d'apport des titres ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale des sociétés concernées ;
- Consulté les derniers comptes annuels arrêtés au 31 août 2024 des sept sociétés dont les titres sont apportés, lesquels n'ont pas encore été approuvés par les assemblées générales ;
- Pris connaissance des règles de valorisation fixées au sein du groupe ;
- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société ENDRIX GRP, nous confirmant d'une part, que les informations comptables retenues pour l'évaluation des apports reflètent la situation actuelle et future de l'activité des sociétés concernées et d'autre part, l'absence, à la date du présent rapport, d'événements ou faits de nature à affecter dans ses aspects significatifs, l'évaluation des apports dans le cadre de l'opération envisagée.

2.2.Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par une personne physique et par des sociétés n'étant pas sous contrôle commun avec la société bénéficiaire.

Il a été décidé de retenir la valeur réelle estimée des titres apportés, en tant que valeur d'apport à concurrence du nombre de titres apportés.

Le choix de cette méthode est conforme aux dispositions du règlement ANC 2023-08 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3.Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres apportés.

2.4.Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1.Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur des titres représentant :

- 36,77 % du capital de la société Endrix HDF ;
- 4,78 % du capital de la société Endrix IDF ;
- 9,11 % du capital de la société Endrix PAT ;
- 30,36 % du capital de la société Endrix SNM ;
- 5,25 % du capital de la société Endrix RHR ;
- 9,00 % du capital de la société Endrix BGN ;
- 9,84 % du capital de la société Endrix VDR.

2.4.2.Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur des titres faisant l'objet des présents apports a été déterminée sur la base des derniers comptes annuels des sociétés concernées, arrêtés au 31 août 2024.

La méthode de valorisation utilisée est celle définie par les associés du groupe, conformément aux dispositions du pacte d'associés en vigueur.

Cette méthode consiste à valoriser les titres de chaque société concernée en retenant une Valeur d'Entreprise, diminuée de la Dette Financière Nette.

La Valeur d'Entreprise est déterminée par une moyenne entre, d'une part, un coefficient du chiffre d'affaires du dernier exercice, et d'autre part, un multiple d'EBITDA du dernier exercice.

La valorisation des parts de la société Endrix PAT, eu égard à son activité, utilise des coefficients spécifiques appliqués aux différentes natures de chiffre d'affaires.

La valorisation des actions de la société ENDRIX IDF a été établie sur la base des dispositions de l'article 8 du pacte d'associés, prévoyant une clause de garantie de prix plancher. Cet apport sera suivi de la cession des actions reçues en échange de l'apport, pour un montant identique.

2.4.3. Valorisation des sociétés

Pour apprécier la valeur des apports, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère, basée sur l'utilisation de méthodes courantes d'évaluation d'entreprises comparables. Cette évaluation a été réalisée pour chaque société dont des titres sont apportés.

Les données chiffrées des états financiers du dernier exercice (31 août 2024) ont été prises en compte.

Nous avons ainsi vérifié la cohérence des agrégats retenus par les intéressés dans l'évaluation réalisée, et vérifier la cohérence des résultats obtenus, notamment au regard de la rentabilité des sociétés concernées.

2.4.4. Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur des apports, pour autant que les niveaux d'activité et de rentabilité se maintiennent sur les prochaines années.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 3.658.880,76 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, majoré de la prime d'apport.

Fait à STEINBERG, le 12 décembre 2024
Le Commissaire aux Apports
SAS SOFAGEC,
représentée par **Philippe SALLE**

